



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL TENUE LE LUNDI 5 DÉCEMBRE 2022 À 17 H EN LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE

SONT PRÉSENTS :

M^{mes} Chantal Riopel, conseillère
Janie Tremblay, conseillère
Louise Savignac, conseillère

MM. Jean-Sébastien Hénault, conseiller
Denis Bernier, conseiller
Robert Groulx, conseiller

Formant quorum sous la présidence de M. Robert Bibeau, maire

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Claude Crépeau, directeur général
Me Louis-André Garceau, greffier
M^{me} Véronique Goyette, directrice des communications

LA SÉANCE EST OUVERTE

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

La séance est ouverte et le quorum est constaté. De plus, sont déposés l'avis de convocation, la preuve de notification ainsi que l'ordre du jour.

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1

2022-12-366

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 5 DÉCEMBRE 2022 – ADOPTION

**Sur la proposition de Denis Bernier
Appuyée par Jean-Sébastien Hénault**

IL EST RÉSOLU DE :

ADOPTER l'ordre du jour tel que déposé.

1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTAT DU QUORUM

2.0 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 Ordre du jour de la séance extraordinaire du 5 décembre 2022 – Adoption

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

4.0 AFFAIRES COURANTES

4.1 Politique administrative et salariale des cadres 2022-2026 – Approbation

4.2 Conseillère en communication – Service des communications –
Embauche

5.0 LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

3.0 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune personne présente.

4.0 AFFAIRES COURANTES

4.1

2022-12-367

POLITIQUE ADMINISTRATIVE ET SALARIALE DES CADRES 2022-2026 – APPROBATION

ATTENDU que la *Politique administrative et salariale des cadres* est expirée depuis le 31 décembre 2020; et

ATTENDU les échanges et discussions intervenues entre les personnes concernées.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

APPROUVER le projet de *Politique administrative et salariale des cadres pour 2021-2026* et autoriser monsieur le maire et le greffier à signer pour et au nom de la Ville cette politique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

4.2

2022-12-368

CONSEILLÈRE EN COMMUNICATION – SERVICE DES COMMUNICATIONS – EMBAUCHE

ATTENDU le sommaire décisionnel COM-22-09, préparé par la directrice et adjointe de direction générale au Service des communications, recommandant l'embauche d'une conseillère en communication au Service des communications suite au départ de la titulaire du poste (Stéphanie Allard);

ATTENDU que ce poste a été soumis à la procédure d'affichage, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée au sommaire décisionnel à l'effet de retenir la candidature de madame Audray Bélanger, afin de pourvoir un poste de conseillère en communication; et

CONSIDÉRANT que des crédits sont disponibles au budget à cet effet.

**Sur la proposition de Janie Tremblay
Appuyée par Robert Groulx**

IL EST RÉSOLU DE :

EMBAUCHER madame Audray Bélanger au poste de conseillère en communication au Service des communications (classe 10, échelon 2) aux conditions de travail prévues à la convention collective en vigueur, et ce, à compter de sa date d'entrée en fonction, soit le 12 décembre 2022.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS

5.0

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, le maire déclare la séance levée à 17 h 13.

(Signé)

(Signé)

M. Robert BIBEAU
Maire

Me Louis-André GARCEAU, avocat
Greffier